



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3743

Modification de la délibération n° 2017/3488 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de trois emprunts d'un montant de 535 000,00 euros – Opération : acquisition en VEFA de 8 logements (5 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 107, rue du Professeur Beauvisage à Lyon 8e

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

| |
|-------------------------------|
| SEANCE DU 26 MARS 2018 |
|-------------------------------|

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3743 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2017/3488 PORTANT SUR LA GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 15 % PAR LA SAHLM CITE NOUVELLE POUR LA SOUSCRIPTION DE TROIS EMPRUNTS D'UN MONTANT DE 535 000,00 EUROS – OPERATION : ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS (5 LOGEMENTS PLUS ET 3 LOGEMENTS PLAI) SITUES 107, RUE DU PROFESSEUR BEAUVISAGE A LYON 8E (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2017/3488 du 18 décembre 2017, la Ville de Lyon a accordé sa garantie à hauteur de 15 % à la SAHLM Cité Nouvelle, pour la souscription de 3 emprunts d'un montant total de 535 000,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 8 logements (5 logements PLUS et 3 logements PLAI) 107, rue du Professeur Beauvisage à Lyon 8°.

Or, la notion de taux de progressivité n'a pas été définie dans son intégralité.

Aussi, il convient de modifier la délibération.

Vu la délibération n° 2017/3488 du 18 décembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 8° arrondissement ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

| Ligne du Prêt : | PLAI | PLAI FONCIER | PLUS FONCIER |
|--|---------------|---------------------|---------------------|
| Montant : | 170 000 euros | 159 000 euros | 206 000 euros |
| Durée de la période d'amortissement : | 40 ANS | 60 ANS | 60 ANS |
| Périodicité des échéances : | Annuelle | | |
| Index : | Livret A | | |

| | | | |
|--|---|--------|--------|
| Taux d'intérêt actuariel annuel : | Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt | | |
| | -0,20% | +0,25% | +0,25% |
| | Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A. | | |
| Profil d'amortissement : | Amortissement déduit avec intérêts différés | | |
| Remboursement anticipé: | Indemnité actuarielle | | |
| Modalité de révision : | DR | | |
| Taux de progressivité des échéances : | <p>-1% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)</p> <p>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</p> | | |

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM